



A Aix Noulette, le 19 mars 2020.

Chère Aixoise, cher aixois,

Samedi 14 mars, la France est passée au stade 3 du plan de gestion sanitaire du Coronavirus. Le Président de la République, dans son allocution du 16 mars 2020, a déclaré la mise en confinement total pour tous les français.

Cette situation, hors normes, limite drastiquement vos déplacements ce qui peut amener à des situations compliquées.

Votre commune, votre municipalité doit être au plus proche de ses concitoyens et des plus fragiles.

En conséquence la commune d'Aix-Noulette a décidé, depuis le mardi 17 mars, de mettre en œuvre un Plan de Continuité d'Activité. Il consiste à maintenir un service public « d'urgence ».

Déjà, plusieurs décisions ont été prises : patrouille de l'ASVP, garde des enfants des personnels soignants, permanence des services. A votre attention, vous trouverez au verso de ce courrier une attestation de déplacements dérogatoires. Celle-ci est aussi à votre disposition dans vos commerces de proximité ouverts (boulangeries, pharmacie, l'avenue du Bœuf, Gamm vert, Carrefour Market, Ali...).

J'en appelle également à la solidarité entre voisins, amis et entourage. Soyons tous concernés, et aidons ceux qui ont besoin d'aides et de soutien.

Toutefois, si vous ou quelqu'un de votre entourage êtes dans l'incapacité de vous procurer vos médicaments ou des produits de premières nécessités, contactez votre mairie au **03 21 72 66 44**. Ou par courriel : [contact@aix-noulette.fr](mailto:contact@aix-noulette.fr)

Une solution vous sera apportée.

Prenez soin de vous, et rester chez vous pour éradiquer au plus vite ce virus.

Je vous prie de croire, chère aixoise, cher aixois, en l'expression de mes meilleurs sentiments.

*Avec nos sentiments très dévoués*

